

## Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

**N° AMM : FR-2022-0088**

---

*Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,*

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides **SOJITZ FAMILY**,*

*de la société* **SOJITZ EUROPE GmbH**

*enregistrée sous le numéro* **BC-BW045463-22**

*Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative à la famille de produit,*

*Vu les conclusions de l'évaluation du 19 octobre 2022,*

*Considérant que l'efficacité virucide de la famille de produit SOJITZ FAMILY n'a pas été démontrée pour la désinfection des eaux usées par les professionnels et que par conséquent le produit ne répond pas au critère de l'article 19, paragraphe 1 section b, alinéa i pour cet usage ;*

*Considérant que l'efficacité de la famille de produit SOJITZ FAMILY n'a pas été démontrée pour la désinfection des piscines contre les microorganismes et algues en traitement continu à la dose revendiquée et en présence du stabilisant et que par conséquent le produit ne répond pas au critère de l'article 19, paragraphe 1 section b, alinéa i pour cet usage ;*

*Considérant que l'efficacité de la famille de produit SOJITZ FAMILY n'a pas été démontrée pour la désinfection des piscines contre les microorganismes en traitement choc à la dose revendiquée et que par conséquent le produit ne répond pas au critère de l'article 19, paragraphe 1 section b, alinéa i pour cet usage ;*

*Considérant que l'efficacité de la famille de produit SOJITZ FAMILY n'a pas été démontrée pour la désinfection des surfaces des systèmes d'eau potable (canalisation) contre les bactéries par les industriels et les professionnels et que par conséquent le produit ne répond pas au critère de l'article 19, paragraphe 1 section b, alinéa i pour cet usage ;*

*Considérant que l'efficacité de la famille de produit SOJITZ FAMILY n'a pas été démontrée pour la désinfection de l'eau dans les systèmes collectifs d'eau potable en traitement choc par les professionnels et que par conséquent le produit ne répond pas au critère de l'article 19, paragraphe 1 section b, alinéa i pour cet usage ;*

*Considérant que le produit répond au(x) critère(s) de l'article 19, paragraphe 1, section XX du règlement (UE) N°528/2012 pour les autres usages ;*

*Considérant que des données confirmatoires concernant la distribution des tailles des particules pour les granulés hydrosoluble (SG) sont nécessaires,*

### **Article 1<sup>er</sup>**

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.

### **Article 2**

Les données concernant la distribution des tailles des particules pour les granulés hydrosoluble (SG) doivent être fournies dans un délai de 12 mois après la notification de la présente décision d'autorisation de mise sur le marché.

### **Article 3**

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée à 10 ans à compter de la date d'autorisation de la famille de produits.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le 18/11/2022

DocuSigned by:  
  
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits règlementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

### Partie I.- premier niveau d'information

#### 1. Informations administratives

##### 1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	SOJITZ FAMILY
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

##### 1.2. Type de famille de produits

Types de produit	TP 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux.
	TP 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.
	TP 5 : Eau potable

##### 1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Sojitz Europe GmbH
	Adresse	Schirmerstr. 76 40211 Dusseldorf Allemagne
Numéro de demande	BC-BW045463-22	
Type de demande	Première autorisation de mise sur le marché	
Numéro d'autorisation	FR-2022-0088	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

##### 1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Hubei Xingrui
Adresse du fabricant	29 Changjiang road, Xiaoting, Yichang, Chine
Emplacement des sites de fabrication	29 Changjiang road, Xiaoting, Yichang, Chine

Nom du fabricant	Hubei Xingrui
Adresse du fabricant	NO. 66-2 Xiating Road, Xiaoting Dist, Yichang, Chine
Emplacement des sites de fabrication	NO. 66-2 Xiating Road, Xiaoting Dist, Yichang, Chine

<b>Nom du fabricant</b>	Haixing Eno Chemical Co., Ltd.
<b>Adresse du fabricant</b>	Haixing Economic Development Area, Haixing County, Hebei Province, Chine
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Haixing Economic Development Area, Haixing County, Hebei Province, Chine

<b>Nom du fabricant</b>	Sinopec Jiangnan Salt & Chemical Complex
<b>Adresse du fabricant</b>	No. 8, Hongqi Road, Wangchang Town, Qianjiang city, Hubei Province, Chine
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	No. 8, Hongqi Road, Wangchang Town, Qianjiang city, Hubei Province, Chine

<b>Nom du fabricant</b>	Tohoku Tosoh Chemical Co., LTD
<b>Adresse du fabricant</b>	1-4-16, Ohama Yamagata 998-0064 Sakata City Japon
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	1-4-16, Ohama Yamagata 998-0064 Sakata City Japon

<b>Nom du fabricant</b>	Shanghai Huan Ning Co.,LTD
<b>Adresse du fabricant</b>	No. 1111-10, Jinzhang branch Road, Qianwei Town, Jinshan District, Shanghai City.
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	No. 1111-10, Jinzhang branch Road, Qianwei Town, Jinshan District, Shanghai City.

<b>Nom du fabricant</b>	Shanghai Kangda Disinfectant Plant.
<b>Adresse du fabricant</b>	No. 6825 Puwei Road, Zhelin Town, Fengxian District, Shanghai City
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	No. 6825 Puwei Road, Zhelin Town, Fengxian District, Shanghai City

<b>Nom du fabricant</b>	Nankai Chemical Industry Co., Ltd.
<b>Adresse du fabricant</b>	1-12-19 Minamihorie, Nishi-ku, Osaka, Japon (ZIP CODE...550-0015)
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	4-10-1, Sanbashidori, Kochi-shi, Kochi, Japon (ZIP CODE...780-8010)

### 1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	Chlore actif libéré par l'hypochlorite de calcium
<b>Nom du fabricant</b>	SOJITZ Europe GmbH
<b>Adresse du fabricant</b>	25 rue Louis le Grand, 75002 PARIS, France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Hubei Xingrui Chemical Co, Ltd, 29 Changjiang road, Xiaoting, Yichang, Chine and NO. 66-2 Xiating road, xiaoting dist, Yichang, Chine

<b>Substance active</b>	Chlore actif libéré par l'hypochlorite de calcium
<b>Nom du fabricant</b>	REACH24H Consulting Group (Acting for Haixing Eno Chemical Co., Ltd. (Chine))
<b>Adresse du fabricant</b>	Paramount Court, Corrig Road, Sandyford, Dublin 18, Irlande
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Haixing Economic Development Area, Haixing County, Hebei Province, Chine

<b>Substance active</b>	Chlore actif libéré par l'hypochlorite de calcium
<b>Nom du fabricant</b>	Sinopec Europa GmbH
<b>Adresse du fabricant</b>	Friedrich-Ebert-Anlage 49, 60308 Frankfurt am Main, Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	No. 8, Hongqi Road, Wangchang Town, Qianjiang city, Hubei Province, Chine

<b>Substance active</b>	Chlore actif libéré par l'hypochlorite de calcium
<b>Nom du fabricant</b>	TOSOH Europe BV
<b>Adresse du fabricant</b>	Amstelplein 1, 1096 HA Amsterdam, Pays-Bas
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	1-4-16, Ohama Yamagata 998-0064 Sakata City Japon

<b>Substance active</b>	Chlore actif libéré par l'hypochlorite de calcium
<b>Nom du fabricant</b>	Chemofarm AG (Acting for Nankai Chemical CO., LTD. (Japan))
<b>Adresse du fabricant</b>	Heinrich-Otto-Straße 28, 73240 Wendlingen am Neckar, Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	4-10-1, Sanbashidori, Kochi-shi, Kochi, 780-8010, Japon

## 2. Composition de la famille de produits et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Hypochlorite de calcium (technique à la pureté minimum de 65.5%)	-	Substance active	7778-54-3	231-908-7	99,0	100,0
Hypochlorite de calcium (pur)	-				64,8	65,5
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl <sub>2</sub> )	-				64,3	65,0

### 2.2. Type de formulation

SG : Granulés hydrosolubles  
ST : Tablettes hydrosolubles  
BR : Briquettes hydrosolubles

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 1

#### 1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Meta RCP 1
----------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

--	--

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux.
---------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 2. Composition du Meta RCP 1

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Hypochlorite de calcium (technique à la pureté minimum de 65.5%)	-	Substance active	7778-54-3	231-908-7	99,0	100,0
Hypochlorite de calcium (pur)	-				64,8	65,5
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl <sub>2</sub> )	-				64,3	65,0

## 2.2. Types de formulations

SG : Granulés hydrosolubles  
ST : Tablettes hydrosolubles

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

<b>Classification<sup>1</sup></b>	
Catégories de danger	Matières solides comburantes catégorie 2 Toxicité aiguë catégorie 4 Corrosion cutanée, catégorie 1B Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1
Mentions de danger	H272 : Peut aggraver un incendie; comburant. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H318 : Provoque de graves lésions des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
<b>Étiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H272 : Peut aggraver un incendie; comburant. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Conseils de prudence	P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220 : Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P301+330+331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir P303+361+353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher P304+340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+351+338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P370 + P378 : En cas d'incendie: Utiliser ... pour l'extinction. P391 : Recueillir le produit répandu.

<sup>1</sup> Une proposition de classification de l'hypochlorite de calcium comme extrêmement toxique par inhalation (Acute Tox. (Inhal) 3; «Toxique par inhalation»; H331) figure dans le CAR de la substance active (2017) et l'avis de BPC a été adopté par consensus. Jusqu'à présent, aucun dossier CLH n'a été soumis à l'ECHA. La décision finale sur la classification de l'hypochlorite de calcium devra alors être approuvée par le RAC. Pour le moment, la classification harmonisée (ATP01: H302 et H314) est appliquée dans le cadre de cette évaluation.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



	P501 : Éliminer le contenu/récepteur selon la réglementation nationale en vigueur.
Note	EUH031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. EUH 071 : Corrosif pour les voies respiratoires

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des eaux usées

<b>Type de produit</b>	TP 2 Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Les produits sont ajoutés au bassin de traitement primaire de la station d'épuration ou au flux de ses effluents pour désinfecter les eaux usées. La désinfection peut être effectuée de façon régulière ou ponctuelle. La dose peut être fixe ou peut varier avec le débit de l'eau.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Bactérie
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Interieur et Exterieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Versement ou injection
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	7,1 mg/L de chlore actif avec une durée de rétention de 30 minutes
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg). - Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP (1-2-3-4-5-10-25-40-45 kg), en PP/PE (10-25-40-45 kg), en HDPE (10-25-40-45 kg).

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Réduire les concentrations résiduelles en chlore actif par filtration au charbon actif ou par addition d'agents réducteurs (ex.: acide ascorbique ou ascorbate de sodium) avant rejet de l'effluent dans les eaux de surface. Les effluents traités peuvent également être stockés dans un bassin tampon de rétention. Un suivi régulier de la qualité de l'effluent est requis afin d'assurer sa conformité aux normes de qualité considérant les différentes réglementations en vigueur *ie*, Directive 2006/44/CE.

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.2. Description de l'usage

**Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection des piscines (publiques et privées): traitement choc contre les micro-organismes - Professionnels**

<b>Type de produit</b>	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Les produits sont ajoutés aux piscines publiques/privées reliées à un réseau d'eaux usées comme traitement choc contre les micro-organismes.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Bactérie Virus
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur et Extérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Versement ou injection via système doseur
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Bactéries, virus: 10 mg/L de chlore actif (temps de contact 10 min)
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg). - Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP (1-2-3-4-5-10-25-40-45 kg), en PP/PE (10-25-40-45 kg), en HDPE (10-25-40-45 kg).

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Traitement choc sans système de dosage :
  - Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche
  - Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Utiliser ce produit exclusivement pour traiter l'eau des piscines reliées à un réseau d'eaux usées. Ne pas déverser l'eau des piscines directement dans les eaux de surface.
- Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs
- Ne pas permettre la ré-entrée dans la piscine avant que la concentration en chlore actif ne revienne à la dose continue (soit 1.4 mg/L de chlore actif)

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.3. Description de l'usage

**Tableau 3. Usage # 3 – Désinfection des piscines (publiques et privées): traitement choc contre les algues - Professionnels**

<b>Type de produit</b>	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Les produits sont ajoutés aux piscines publiques/privées reliées à un réseau d'eaux usées comme traitement choc contre les algues vertes. La dose d'application du produit ajouté dans la piscine dépend de la qualité de l'eau (e.g. en fonction de la turbidité).
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Algue Verte
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur et Extérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Versement ou injection via système doseur
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	10 - 15 mg/L de chlore actif Délai d'action: 48H
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg). - Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP (1-2-3-4-5-10-25-40-45 kg), en PP/PE (10-25-40-45 kg), en HDPE (10-25-40-45 kg).

#### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recommandation d'usage :</li> <li>- 10 mg/L de chlore actif pour une eau modérément verte (10<sup>4</sup> CFU/mL)</li> <li>- 15 mg/L de chlore actif pour une eau très verte (10<sup>5</sup> CFU/mL)</li> <li>- Si le niveau de contamination et / ou la charge organique est / sont inconnus, le traitement pourrait être réalisé en deux temps: si une première dose de 10 mg / L n'est pas suffisante pour atteindre une eau visuellement satisfaisante dans les 48 h, une deuxième dose de 5 mg / L peut être ajoutée.</li> <li>- Traitement choc sans système de dosage :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche. En conditions venteuses, pré-dissoudre la quantité de granules nécessaire au traitement dans un seau avec de l'eau à une concentration maximale de 40g/L</li> <li>o Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche</li> </ul> </li> </ul>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser ce produit exclusivement pour traiter l'eau des piscines reliées à un réseau d'eaux usées. Ne pas déverser l'eau des piscines directement dans les eaux de surface.</li> <li>- Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs</li> <li>- Ne pas permettre la ré-entrée dans la piscine avant que la concentration en chlore actif ne revienne à la dose continue (1.4 mg/L)</li> </ul>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.4. Description de l'usage

**Tableau 4. Usage # 4 – Désinfection des piscines (publiques et privées): Flux continu - Professionnels**

<b>Type de produit</b>	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Les produits sont ajoutés en flux continu aux piscines publiques/privées liées à un système de traitement des eaux.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Bactérie Virus Algue verte
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur et Extérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Système doseur automatique ou versement manuel
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	1,4 mg de chlore actif/L (sans agent stabilisant)
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg). - Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP (1-2-3-4-5-10-25-40-45 kg), en PP/PE (10-25-40-45 kg), en HDPE (10-25-40-45 kg).

#### 4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Traitement périodique avec des tablettes ou des granulés et système de dosage : maintenir en permanence un taux de chlore actif à 1,4 mg / L.
- Traitement périodique sans système de dosage :
  - Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche. En conditions venteuses, pré-dissoudre la quantité de granules nécessaire au traitement dans un seau avec de l'eau à une concentration maximale de 40g/L
  - Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche

#### 4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Utiliser ce produit exclusivement pour traiter l'eau des piscines reliées à un réseau d'eaux usées. Ne pas déverser l'eau des piscines directement dans les eaux de surface.
- Pour l'application de la solution de granulés ou tablettes pré-dissoutes (application manuelle), porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des lunettes chimiques, une combinaison (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une visière.

- Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs jusqu'à la complète dissolution du produit en cas de versement manuel.

#### 4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- 

#### 4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- 

#### 4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

- 

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Porter une combinaison (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et des lunettes pendant les phases de mélange/chargement (emballage de taille supérieure à 10kg) et de post-application (maintenance, contact avec le produit solide)
- Porter un équipement de protection respiratoire anti poussière avec un facteur de protection assigné de minimum 20 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) durant la manipulation du produit lors du mélange/chargement (emballage de taille supérieure à 10kg) (utilisateur et personne présente).
- Les équipements de protection ne sont pas nécessaires pour le mélange/chargement du produit avec un emballage de taille inférieure ou égale à 10kg avec l'utilisation d'un outil avec une poignée (comme une cuillère ou une pince) pour transférer le produit. Cet outil doit être fourni avec l'emballage et ne doit pas être au contact du produit (il ne doit pas être stocké à l'intérieur de l'emballage). Le transvasement doit être évité.
- Le grand public ne doit pas être présent durant la phase de mélange/chargement.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):**  
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.  
Enlever tous les vêtements contaminés.  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min.  
Appeler un centre antipoison/un médecin
- **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.

Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

Informations au personnel de santé / au médecin:

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

- EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche.  
En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.  
En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.  
Informations au personnel de santé / au médecin:  
Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison. Traitement spécifique : (si applicable)
- En cas d'inhalation de poussières : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### **5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchets dans un circuit de collecte approprié.

#### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

- Durée de conservation : 20 mois.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Stocker dans un endroit sec.

#### **6. Autre(s) information(s)**

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	HYPOMEN PROFESSIONAL Hypostar Granular Hypoclor Granular Pool HYPOCHLORITE CALCIUM 70% GR HYPOCHLORITE CALC 70% GR BPR HYPOCHLORITE CALCIUM 70% GRANULE BPR AquaPure CA GR ClorPure CA GR				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0088-01-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl <sub>2</sub> )		Substance active			65,0
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	100,0

<b>Nom commercial</b>	HYPOMEN PROFESSIONAL TABLETS Hypostar Tablets 20 Hypostar Tablets 200 Hypoclor Tab Pool HYPOCHLORITE CALC 70% TABL HYPOCHLORITE CALC 70% TABL BPR HYPOCHLORITE CALC 70% TABLETTES BPR AquaPure CA TABL ClorPure CA TABL AZUREO HYPOCHLORITE DE CALCIUM GALETS GR				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0088-01-02				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl <sub>2</sub> )		Substance active			65,0
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	100,0

<b>Nom commercial</b>	HYPOMEN PROFESSIONAL WITH ANTI-SCALE Hypostar Granular Plus				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0088-01-03				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl <sub>2</sub> )		Substance active			64,3
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	99,0

<b>Nom commercial</b>	HYPOMEN PROFESSIONAL TABLETS WITH ANTI-SCALE Hypostar Tablets 20 Plus Hypostar Tablets 200 Plus AquaPure CA TABL AT ClorPure CA TABL AT CTX-128 HYPOCAL ANTICALCARIE TAB				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0088-01-04				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl <sub>2</sub> )		Substance active			64,3
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	99,0

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 2

#### 1.1. Identification du Meta RCP 2

<b>Identification</b>	Meta RCP 2
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

--	--

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit(s)</b>	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
	TP05 - Eau potable

## 2. Composition du Meta RCP 2

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Hypochlorite de calcium (technique à la pureté minimum de 65.5%)	-	Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	100,0	100,0
Hypochlorite de calcium (pur)	-				65,5	65,5
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl <sub>2</sub> )	-	Substance active			65,0	65,0

### 2.2. Types de formulations

SG : Granulés hydrosolubles  
ST : Tablettes hydrosolubles

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

<b>Classification<sup>7</sup></b>	
Catégories de danger	Matières solides comburantes catégorie 2 Toxicité aiguë catégorie 4 Corrosion cutanée, catégorie 1B Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique catégorie 1
Mentions de danger	H272 : Peut aggraver un incendie; comburant. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 : Provoque de graves lésions des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H272 : Peut aggraver un incendie; comburant. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.
Conseils de prudence	P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220 : Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P301+330+331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir P303+361+353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

	<p>Rincer la peau à l'eau/Se doucher</p> <p>P304+340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+351+338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin</p> <p>P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P370 + P378 : En cas d'incendie: Utiliser ... pour l'extinction.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu.</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation nationale en vigueur.</p>
Note	<p>EUH031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.</p> <p>EUH 071 : Corrosif pour les voies respiratoires</p>

<sup>7</sup> Une proposition de classification de l'hypochlorite de calcium comme extrêmement toxique par inhalation (Acute Tox. (Inhal) 3; «Toxique par inhalation»; H331) figure dans le CAR de la substance active (2017) et l'avis de BPC a été adopté par consensus. Jusqu'à présent, aucun dossier CLH n'a été soumis à l'ECHA. La décision finale sur la classification de l'hypochlorite de calcium devra alors être approuvée par le RAC. Pour le moment, la classification harmonisée (ATP01: H302 et H314) est appliquée dans le cadre de cette évaluation.

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

### 4.1. Description de l'usage

**Tableau 1. Usage # 1 – Désinfections de l'eau potable dans les usines de traitement d'eau potable**

<b>Type de produit</b>	TP05 - Eau potable
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	<p>Désinfection de l'eau au cours du traitement de l'eau potable dans les usines de distribution d'eau potable, pendant le transport entre les fournisseurs d'eau potable et avant la distribution dans (une partie) du système de canalisations communales (désinfection primaire).</p> <p>Les produits peuvent également être ajoutés aux eaux précédemment traitées présentes dans le réseau de distribution publique par les fournisseurs en eau potable, afin d'assurer qu'un taux résiduel en désinfectant soit maintenu à travers le système (désinfection secondaire).</p> <p>Les produits sont injectés dans les canalisations pour désinfecter l'eau potable.</p>
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Bactérie Virus
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Injection
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	0,5 mg/L de chlore actif
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels et industriels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg).</li> <li>- Bidon en HDPE (1 kg).</li> <li>- Jerrican en PP (4 kg).</li> <li>- Seau en PP (1-2-3-4-5-10-25-40-45 kg), en PP/PE (10-25-40-45 kg), en HDPE (10-25-40-45 kg).</li> </ul>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les limites de concentration en chlore dans l'eau potable définies dans la réglementation nationale doivent être respectées le cas échéant.

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- 

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- 

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- 

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

- 

### 4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Systèmes collectifs d'eau potable

Type de produit	TP05 - Eau potable
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Les produits sont injectés dans les canalisations pour désinfecter l'eau potable.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactérie (incluant <i>Legionella spp</i> )
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Injection
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement continu: 1 mg de chlore actif
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et industriels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg). - Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP (1-2-3-4-5-10-25-40-45 kg), en PP/PE (10-25-40-45 kg), en HDPE (10-25-40-45 kg).

#### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les limites de concentration en chlore dans l'eau potable définies dans la réglementation nationale doivent être respectées le cas échéant.

#### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



#### 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Porter une combinaison (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et des lunettes pendant les phases de mélange/chargement (emballage de taille supérieure à 10kg) et de post-application (maintenance, contact avec le produit solide)
- Porter un équipement de protection respiratoire anti poussière avec un facteur de protection assigné de minimum 20 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation) durant la manipulation du produit lors du mélange/chargement (emballage de taille supérieure à 10kg) (utilisateur et personne présente).
- Les équipements de protection ne sont pas nécessaires pour le mélange/chargement du produit avec un emballage de taille inférieure ou égale à 10kg avec l'utilisation d'un outil avec une poignée (comme une cuillère ou une pince) pour transférer le produit. Cet outil doit être fourni avec l'emballage et ne doit pas être au contact du produit (il ne doit pas être stocké à l'intérieur de l'emballage). Le transvasement doit être évité.
- Le grand public ne doit pas être présent durant la phase de mélange/chargement.
- L'utilisateur doit s'assurer du respect des valeurs limites de chlorates dans l'eau potable conformément à la Directive Eau<sup>2</sup>.
- Le pétitionnaire doit informer les utilisateurs du produit de l'existence de LMR pour les chlorates. Leur responsabilité pourra être engagée en cas de dépassement de ces LMR lors de contrôles effectués sur des denrées ayant été en contact avec des surfaces traitées avec un produit de la famille SOJITZ FAMILY.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):  
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.  
Enlever tous les vêtements contaminés.  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min.  
Appeler un centre antipoison/un médecin

<sup>2</sup> EC, 2020 : Directive (EU) 2020/2184 of the european parliament and of the council of 16 December 2020 on the quality of water intended for human consumption



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



- **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.  
Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- Informations au personnel de santé / au médecin:  
Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.
- **EN CAS D'INGESTION:** rincer la bouche.  
En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.  
En l'absence de symptômes: Appeler un centre antipoison/un médecin.  
Informations au personnel de santé / au médecin:  
Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison. Traitement spécifique: (si applicable)  
En cas d'inhalation de poussières: sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté); appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchets dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 20 mois.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Stocker dans un endroit sec.

#### 6. Autre(s) information(s)

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	HYPOMEN WATER Hypostar Granular AQ Hypoclean Granular Hypoclor Granular Drinking Water HYPOCHLORITE CALCIUM 70% GR EP HYPOCHLORITE CALC 70% GR EN900 HYPOCHLORITE CALCIUM 70% GRANULE EP AquaPure CA GR EN900 ClorPure CA GR EN900				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0088-03-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl <sub>2</sub> )		Substance active			65,0
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	100,0

<b>Nom commercial</b>	HYPOMEN WATER TABLETS Hypostar Tablets 20 AQ Hypostar Tablets 200 AQ Hypoclean Tablets 20 Hypoclean Tablets 200				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0088-03-02				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl <sub>2</sub> )		Substance active			65,0
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	100,0

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 3

#### 1.1. Identification du Meta RCP 3

<b>Identification</b>	Meta RCP 3
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

--	--

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit(s)</b>	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
---------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 2. Composition du Meta RCP 3

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Hypochlorite de calcium (technique à la pureté minimum de 65.5%)	-	Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	99,0	100,0
Hypochlorite de calcium (pur)	-				64,8	65,5
Chlore actif disponible (expiré en eq. Cl <sub>2</sub> )	-	Substance active			64,3	65,0

### 2.2. Types de formulations

SG : Granulés hydrosolubles ST : Tablettes hydrosolubles BR : Briquettes hydrosolubles
----------------------------------------------------------------------------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

<b>Classification<sup>3</sup></b>	
Catégories de danger	Matières solides comburantes catégorie 2 Toxicité aiguë catégorie 4 Corrosion cutanée, catégorie 1B Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique catégorie 1
Mentions de danger	H272 : Peut aggraver un incendie; comburant. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H318 : Provoque de graves lésions des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

<sup>3</sup> Une proposition de classification de l'hypochlorite de calcium comme extrêmement toxique par inhalation (Acute Tox. (Inhal) 3); «Toxique par inhalation»; H331) figure dans le CAR de la substance active (2017) et l'avis de BPC a été adopté par consensus. Jusqu'à présent, aucun dossier CLH n'a été soumis à l'ECHA. La décision finale sur la classification de l'hypochlorite de calcium devra alors être approuvée par le RAC. Pour le moment, la classification harmonisée (ATP01: H302 et H314) est appliquée dans le cadre de cette évaluation.

<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H272 : Peut aggraver un incendie; comburant. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220 : Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P273 : Avoid release to the environment P301+330+331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir P303+361+353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher P304+340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+351+338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P370 + P378 : En cas d'incendie: Utiliser ... pour l'extinction. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation nationale en vigueur.
Note	EUH031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. EUH 206 : Attention ! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

### 4.1. Description de l'usage

**Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des piscines (privées): Traitement choc contre les micro-organismes**

<b>Type de produit</b>	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Les produits sont ajoutés aux piscines privées reliées à un réseau d'eaux usées comme traitement choc contre les micro-organismes.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Bactérie Virus
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur/Extérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Versement ou injection via un système doseur
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Bactéries et virus: 10 mg/L de chlore actif (temps de contact de 10 min)
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg). - Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP/PE (2-5-10 kg), en PP (1-2-3-4-5-10 kg), en HDPE (10 kg). Comme les produits sont classés corrosifs H314, un bouchon sécurité enfant et un sigle tactile sont requis pour les emballages des produits à usage non professionnel

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Traitement choc sans système de dosage :
  - o Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche. En conditions venteuses, pré-dissoudre la quantité de granules nécessaire au traitement dans un seau avec de l'eau à une concentration maximale de 40g/L.
  - o Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche.

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs
- Ne pas permettre la ré-entrée dans la piscine avant que la concentration en chlore actif ne revienne à la dose continue (1,4 mg/L)

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## 4.2. Description de l'usage

**Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection des piscines (privées) : Traitement choc contre les algues**

<b>Type de produit</b>	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Les produits sont ajoutés aux piscines privées reliées à un réseau d'eaux usées comme traitement choc contre les algues vertes. La dose d'application du produit ajoutée dans la piscine dépend de la qualité de l'eau (ex. en fonction de la turbidité).
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Algues vertes
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur/Extérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Versement ou injection via un système doseur
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	10-15 mg/L de chlore actif Délai d'action: 48H
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg). - Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP/PE (2-5-10 kg), en PP (1-2-3-4-5-10 kg), en HDPE (10 kg). Comme les produits sont classés corrosifs H314, un bouchon sécurité enfant et un sigle tactile sont requis pour les emballages des produits à usage non professionnel

### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recommandation d'usage : 10 mg/L de chlore actif pour une eau modérément verte (10<sup>4</sup> CFU/mL) 15 mg/L de chlore actif pour une eau très verte (10<sup>5</sup> CFU/mL)</li> <li>- Si le niveau de contamination et / ou la charge organique est / sont inconnus, le traitement pourrait être réalisé en deux temps: si une première dose de 10 mg / L n'est pas suffisante pour atteindre une eau visuellement satisfaisante dans les 48 h, une deuxième dose de 5 mg / L peut être ajoutée.</li> <li>- Traitement choc sans système de dosage :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche. En conditions venteuses, pré-dissoudre la quantité de granules nécessaire au traitement dans un seau avec de l'eau à une concentration maximale de 40g/L</li> <li>o Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche.</li> </ul> </li> </ul>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs</li> <li>- Ne pas permettre la ré-entrée dans la piscine avant que la concentration en chlore actif ne revienne à la dose continue (1,4 mg/L)</li> </ul>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-
---

### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-
---

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

#### 4.3. Description de l'usage

**Tableau 3. Usage # 3 – Désinfection des piscines (privées): flux continu**

<b>Type de produit</b>	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Les produits sont ajoutés aux piscines privées reliées à un réseau d'eaux usées comme traitement en flux continu.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Bactérie Virus Algues Vertes
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur/Extérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Versement ou injection via un système doseur ou application manuelle
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	1,4 mg de chlore actif/L (sans agents stabilisant)
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non Professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	- Bouteille en HDPE (1-2 kg), en PP (2-3.3-4 kg). - Bidon en HDPE (1 kg). - Jerrican en PP (4 kg). - Seau en PP/PE (2-5-10 kg), en PP (1-2-3-4-5-10 kg), en HDPE (10 kg). Comme les produits sont classés corrosifs H314, un bouchon sécurité enfant et un sigle tactile sont requis pour les emballages des produits à usage non professionnel

##### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Traitement périodique avec des tablettes ou des granulés et système de dosage :
- Maintenir en permanence un taux de chlore actif à 1,4 mg / L.
- Traitement périodique sans système de dosage :
  - Granulés : ajouter directement dans le skimmer ou répartir sur toute la piscine, filtration en marche  
En conditions venteuses, pré-dissoudre la quantité de granules nécessaire au traitement dans un seau avec de l'eau à une concentration maximale de 40g/L
  - Tablettes : ajouter directement dans le skimmer, filtration en marche.

##### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Effectuer le traitement en l'absence de baigneurs jusqu'à la complète dissolution du produit en cas de versement manuel.

##### 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

##### 4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Le traitement doit être effectué à un pH compris entre 6.8 et 7.4
- Les doses d'emploi du produit (dilution, quantité de produit à mettre dans la piscine,...), devront figurer clairement sur l'étiquette afin de garantir l'efficacité du produit pendant son application.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Utiliser ce produit exclusivement pour traiter l'eau des piscines reliées à un réseau d'eaux usées. Ne pas déverser l'eau des piscines directement dans les eaux de surfaces
- Produits granulés et tablettes : utiliser un outil avec une poignée (comme une cuillère ou une pince) pour transférer le produit. Cet outil doit être fourni avec l'emballage et ne doit pas être au contact du produit (il ne doit pas être stocké à l'intérieur de l'emballage). Le transvasement doit être évité.
- Attendre la complète dissolution du produit avant de toucher le système doseur, le skimmer ou le réservoir.
- Eviter les éclaboussures durant le mélange et chargement et l'application du produit pré-dissout dans leseau.
- Se laver les mains après utilisation du produit
- Eviter le contact avec les yeux et la peau

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):**  
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.  
Enlever tous les vêtements contaminés.  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min.  
Appeler un centre antipoison/un médecin
- **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.  
Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.  
  
Informations au personnel de santé / au médecin:  
Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.
- **EN CAS D'INGESTION:** rincer la bouche.  
En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.  
En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.  
Informations au personnel de santé / au médecin:  
Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison. Traitement spécifique : (si applicable)
- En cas d'inhalation de poussières : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchets dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 20 mois.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Stocker dans un endroit sec.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

#### 6. Autre(s) information(s)

-

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	HYPOMEN Hypostar Granular PBL HYPOCHLORITE CALCIUM 70% GR NP HYPOCHLORITE CALC 70% GR NP HYPOCHLORITE CALCIUM 70% GRANULE NP AquaPure CA GRANULE NP ClorPure CA GRANULE NP				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0088-03-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl <sub>2</sub> )		Substance active			65,0
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	100,0

<b>Nom commercial</b>	HYPOMEN TABLETS Hypostar Tablets 20 PBL Hypostar Tablets 200 PBL HYPOCHLORITE CALC 70% TABL NP HYPOCHLORITE CALC 70% TABL NP HYPOCHLORITE CALC 70% TABLETTES NP AquaPure CA TABL NP ClorPure CA TABL NP AZUREO HYPOCHLORITE DE CALCIUM GALETS				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0088-03-02				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl <sub>2</sub> )		Substance active			65,0
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	100,0

<b>Nom commercial</b>	HYPOMEN STICKS Hypostar Tablets Sticks PBL				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0088-03-03				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl <sub>2</sub> )		Substance active			65,0
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	100,0

<b>Nom commercial</b>	HYPOMEN WITH ANTI-SCALE Hypostar Granular Plus PBL				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0088-03-04				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl <sub>2</sub> )		Substance active			64,3
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	99,0

<b>Nom commercial</b>	HYPOMEN TABLETS WITH ANTI-SCALE Hypostar Tablets 20 PLUS PBL Hypostar Tablets 200 PLUS PBL				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2022-0088-03-05</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Chlore actif disponible (exprimé en eq. Cl <sub>2</sub> )		Substance active			64,3
Hypochlorite de calcium		Substance non-active	7778-54-3	231-908-7	99,0